République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260917-2DBC170926-DE

| COMMUNAUTE DE COMMUNES | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE** | Délibération |
|---|---|---|
| | Séance du 17 septembre 2026 | N°2dbc170926 |

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 17 septembre 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 11 septembre 2026

**PRESIDENT** : M. Jean-François TREGUER

**PRESENTS** : Stéphane BERGOT, Patrice BOUCHER, David KERLAN, Jean-Christophe FERELLOC, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD, Philippe LE POLLES Martial CLAVIER, Mickaël ABARNOU

**EXCUSES** : Gwendal LE COQ, Anne-Thérèse ROUDAUT

# Renouvellement de la convention de partenariat relatif au programme ECO-POUSSE avec l'organisme ECOCO2

**Exposé des motifs**

Soucieuse de répondre à ces enjeux, la CCPA a inscrit dans l'axe 1 de son Plan Climat Air Energie Territorial la mise en place de démarches actives de sensibilisation et de pédagogie autour en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et de sobriété énergétique.
Une des actions prévues par cette ambition de mobilisation citoyenne sur les questions énergétiques est la sensibilisation de scolaires aux économies d'énergie et aux bons gestes.

Depuis 2020, la CCPA développe des actions éducatives en matière d'économies d'énergie en complément des actions de sensibilisation sur le tri des déchets ou les mobilités actives par exemple. Ainsi, la CCPA participait au programme Watty à l'école, développé par la société ECO CO2 à destination des élèves des écoles élémentaires de niveau CE2 pour les rendre acteurs de la maîtrise de la consommation dans leur établissement et à leur domicile. Ce programme s'est achevé en 2024 et a été remplacé par le programme Ecopousse dont l'animation a aussi été confiée à Ener'gence.

Ce dispositif bénéficie de la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) par l'intermédiaire du dispositif ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) gérée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Il est attendu dans le cadre du programme :

- L'intervention en classe d'un intervenant 3 fois pendant l'année scolaire ;
- La présentation des outils pédagogiques à disposition de l'enseignant pour compléter les interventions par des séquences menées par lui ;
- Les interventions en classe sont prévues sur une durée d'une heure à une heure trente.

Le périmètre d'intervention définitif est fixé par La Collectivité avant le 31 octobre de l'année scolaire de déploiement afin de permettre le démarrage du déploiement avant le 31 décembre. Un appel à projets auprès des établissements scolaires élémentaires a été réalisés et nous permet d'inscrire 26 classes pour bénéficier de ce dispositif.

Les élèves des classes concernées bénéficient de :

- Trois animations par année scolaire, par classe, sur le temps scolaire ;
- Fiches supports pour certaines thématiques ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260917-2DBC170926-DE

- Une présentation, par l'animateur, du concours artistique en classe lors du premier ou second cycle d'atelier (concours annuel facultatif proposé entre janvier et avril) ;
- La remise de lots aux éventuels gagnants du concours.

La CCPA propose de réaliser ce projet sur des classes d'un niveau CE2 et CM1 du territoire. Le coût global de cette opération s'élève à 30 888 € pour l'année scolaire 2026/2027.

La CCPA prendra en charge 20 % du déploiement du programme scolaire, soit 6 177,60 €. La structure collective Eco CEE financera la part majoritaire via la valorisation de Certificats d'Economie d'Energie, soit 24 710,40 €. Ce financement permettra de rémunérer les animations et interventions du programme dans les écoles qui ont été confiées à Ener'gence.

Tous les éléments sont repris dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

***Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de cette convention et d'autoriser le Président à :***

- ***signer la convention de déploiement relative au programme Ecopousse par actee 2026-2027 en partenariat avec les sociétés ÉCOCO2 et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,***
- ***prendre tous les engagements administratifs et financiers relative à cette convention.***

Fait et délibéré à Plabennec le 24 septembre 2026,

Le Président,






Monsieur Jean François TREGUER